



Municipalité de Champlain
819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0
Téléphone 819-295-3979 / Télécopieur 819-295-3032
Courriel : municipalite.champlain@infoteck.qc.ca



Champlain, le 9 octobre 2014

Monsieur Denis Lemelin
Président
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank
Ottawa ON K2P 1Y3

Objet : Copie de résolution

Monsieur,

Nous vous faisons parvenir, par la présente, copie de la résolution 2014-10-159 adoptée par le conseil municipal de Champlain lors de sa réunion du 6 octobre 2014.

Veillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Isabelle Droz
Secrétaire

p.j.

c.c Madame Lia Raitt, ministre des Transport
Madame Lise St-Denis, députée du comté de Champlain
Monsieur Brad Woodside, président Fédération canadienne des municipalités



Copie de résolution

MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 6 OCTOBRE 2014
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 HEURES

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2014-10-159

APPUI AUX TRAVAILLEURS DES POSTES

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons, tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture ;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans les collectivités partout au pays ;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

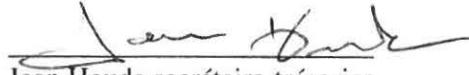
QUE la municipalité de Champlain écrive à la ministre responsable le de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus. ;

QUE la municipalité de Champlain demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin

avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

ADOPTÉ unanimement

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Jean Houde secrétaire-trésorier